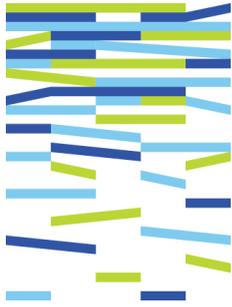




Ormes, le 9 juin 2020



Lancement du diagnostic complet du barrage de navigation d'Ormes (Saône-et-Loire)

Le barrage de navigation d'Ormes est un ouvrage de régulation sur la Saône, dont la vocation première est le maintien d'un niveau d'eau pour permettre la navigation de commerce et de tourisme.

Des travaux de maintenance préventive ont été lancés fin mai. Il s'agit d'effectuer le diagnostic décennal de l'ouvrage avec la mise à sec des 3 passes du barrage de navigation.

En juin, le diagnostic concerne la première passe, les 2 autres seront inspectées dans les mois à venir.

LE BARRAGE D'ORMES EN BREF

- 3 passes (espaces entre les piles des barrages) chacune équipée d'1 clapet de 35 mètres
- à sec, profondeur de 5.7 mètres
- un déversoir de 50 mètres

Le barrage d'Ormes est l'un des 5 ouvrages de régulation implantés sur la Saône à grand gabarit (2 en amont : Seurre et Ecuelles / 2 en aval : Dracé, et Couzon).

Ces ouvrages permettent d'assurer la hauteur d'eau nécessaire à la navigation en toute saison des bateaux de commerce et de tourisme, mais également à l'irrigation des terres agricoles, à l'alimentation des populations en eau potable, à la pratique des loisirs nautiques et au fonctionnement des centrales hydroélectriques. Sans ces ouvrages, lors des périodes d'étiage (plus basses eaux), le niveau d'eau ne serait pas suffisant pour en assurer les différents usages et dans certains cas, l'on pourrait même par endroit traverser la Saône à pieds... Ils n'ont aucune fonction de lutte contre les crues.



Lorsque les clapets sont peu ouverts, ils permettent **le maintien du niveau d'eau de la rivière en amont** pour assurer les différents usages de l'eau. En cas d'augmentation du débit de la rivière, les clapets s'abaissent progressivement pour maintenir la cote d'eau du bief amont. Ils sont complètement effacés pour laisser la rivière s'écouler en cas de crue importante. Ces **ouvrages sont entièrement automatisés** et les clapets abaissés avant même que la crue n'atteigne l'ouvrage. Le partenariat avec Météo France et les informations des sondes de débit de la DREAL (Direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement) nous aident à une surveillance notre réseau. Ces informations sont intégrées dans notre base de données AGYHRE liée à **notre outil national de Supervision et d'Information de la Gestion Hydraulique (SIGH)**.

Afin de gérer la différence de niveau entre l'amont et l'aval et permettre le passage des bateaux, une écluse est couplée au barrage de navigation d'Ormes.

L'écluse d'Ormes mesure 195 mètres de long et 12 de large. Elle permet le passage de convois fluviaux poussés de 190 m soit 4.400 tonnes de marchandises, l'équivalent de 220 camions ou 4 trains.

En 2019, ce sont plus de 4.600 passages de bateaux qui ont été effectués :

- 1.000 pour le transport de marchandises telles que céréales, matériaux de construction (sables graviers...), bois, engrais, tourteaux (alimentation pour le bétail), hydrocarbures... En 2019, cela a représenté 800.000 tonnes de marchandises transportées au départ ou à destination des ports de Pagny et Chalon-sur-Saône.
- 3.600 pour le tourisme (plaisance privée, location, passagers, hôtel ou paquebots).

En 2022, des travaux de renforcement seront menés sur les musoirs de l'écluse d'Ormes mais également sur ceux de Dracé. Les musoirs sont les parties arrondies situées en tête d'écluse. Ces travaux seront financés par le Plan de Relance de l'Etat.

À PROPOS DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE – www.vnf.fr

Avec plus de 3 500 personnels mobilisés au service du fluvial, Voies navigables de France entretient, exploite et développe le plus grand réseau européen de voies navigables : 6 700 km de fleuves, canaux et rivières canalisées, 4 000 ouvrages d'art (écluses, barrages, pont-canaux,...) et 40 000 hectares de domaine public fluvial.

Au travers de ses missions, l'établissement répond à trois attentes sociétales majeures :

- Il crée les conditions du développement du transport de fret ;
 - Il concourt à l'aménagement du territoire et au développement touristique ;
 - Il assure la gestion hydraulique en garantissant la sécurité des ouvrages et les différents usages de l'eau et en luttant contre inondations et le stress hydrique. Il favorise également le développement de l'hydroélectricité et préserve la biodiversité.
-

À PROPOS DE LA DIRECTION TERRITORIALE RHONE SAONE DE VOIES NAVIGABLES DE FRANCE

La Direction territoriale Rhône Saône de Voies navigables de France, a la responsabilité de l'entretien, de l'exploitation et de la modernisation d'un réseau de près de 1200 km dont 625 km à grand gabarit (principalement dédié pour le transport de marchandises massifiées et les croisières fluviales).

Le bassin Rhône Saône compte 7 voies d'eau dont la Saône et le Rhône (concedé par l'État à la Compagnie Nationale du Rhône sur la majorité de son linéaire). Il couvre 17 départements et 4 régions : Bourgogne- Franche-Comté, Auvergne-Rhône-Alpes, Provence- Alpes-Côte d'Azur, Occitanie.

Éclusiers, barragistes, chefs d'équipes, techniciens, agents de maintenance spécialisée, ingénieurs, gestionnaires, développeurs, comptables... ce sont plus de 330 collaborateurs qui, à l'échelon territorial, mettent leurs compétences au service de la voie d'eau.

www.vnf.fr



VNF - Voies navigables de France



VNF_officiel